

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 12 juillet 2012 portant nomination au conseil d'administration
de l'Institut national de jeunes sourds de Paris**

NOR : AFSA1230427A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2012 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Jacques Trégoat, inspecteur général des affaires sociales, est nommé président du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris, en remplacement de Mme Emmanuèle Jeandet-Mengual.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait le 12 juillet 2012.

Pour la ministre déléguée et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE